

Intitulé du programme

Programme d'Intervention sur le Calavon n°5
2^{ème} tranche
Zone Industrielle de la Peyroulière – Commune d'APT

ANNEE 2009 - 2010

BILAN DE L'OPERATION



MAÎTRE D'OUVRAGE :
Secrétariat technique :

Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon Coulon
Maison du PNR du Luberon
Place Jean Jaurès
84400 APT



MAÎTRE D'OEUVRE :

Direction Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de Vaucluse
Unité Eaux et Environnement
Cité Administrative – Cours Jean Jaurès
84098 AVIGNON Cedex 9



ENTREPRISES :

GROUPEMENT TRIVELLA / LA COMPAGNIE DES FORESTIERS



COORD. SECURITE :

AASCO
3 Rue du Couvent
84140 COURTHEZON




PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
3. OBJECTIFS GENERAUX DES TRAVAUX	4
4. EXECUTIONS DES TRAVAUX	5

	<p>OPERATION :</p> <p>PROGRAMME D'INTERVENTION SUR LE CALAVON N°5 Tranche 2 – Zone Industrielle de la Peyroulière – Commune d'Apt</p> <p>MAITRE D'OUVRAGE :</p> <p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RIVIERE DU CALAVON-COULON Représenté par : Didier PERELLO, Président</p> <p>MAITRE D'ŒUVRE :</p> <p>Direction Départementale de l'Équipement et de l'agriculture de Vaucluse Représenté par : Yves DELACOUR,</p> <p>ENTREPRISES :</p> <p>TRIVELLA (mandataire) LA COMPAGNIE DES FORESTIERS (co-traitant)</p> <p>MONTANT (hors étude – assistance technique) : 138 0.20, 00 € HT soit 165 071, 92 € TTC</p> <p>FINANCEMENT:</p> <ul style="list-style-type: none">- Etat (20% base HT) :34 000.00 €- Agence de l'eau RMC (20% base HT) :34 000.00 €- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (20% base HT) :34 000.00 €- Conseil Général du Vaucluse (20% base HT) :34 000.00 €- Communes du SIRCC (20% base HT) :34 000.00 €
BILAN DE L'OPERATION	

1. PREAMBULE

Suite aux crues dévastatrices des 6 et 7 Janvier 1994, Le Parc Naturel Régional du Luberon commandait une expertise hydraulique de la rivière le Calavon au Cabinet I.N.P.G. (Entreprise S.A. Philippe LEFORT). Le rapport d'expertise rendu en Avril 1994 démontrait notamment la nécessité d'effectuer des aménagements du cours d'eau sur la commune d'APT.

Le 24 Octobre et le 05 Novembre 1994, deux crues se produisent et provoquent, en particulier, d'importants phénomènes d'érosions au niveau de la Zone Industrielle de la Peyroulière.

En Juillet 1997, La Commune d'APT et le Parc Naturel Régional du Luberon faisaient procéder à un complément d'expertise par Monsieur Lefort sur le secteur précité qui conduisit à la phase d'étude de définition réalisée par le Cabinet S.I.E.E en Février 1998.

Cette étude de définition a été complétée par une note technique suite à une expertise réalisée en avril 2000 par Philippe Lefort

Issue donc du schéma d'aménagement réalisé en 1998, cette opération vise à recalibrer le lit du cours d'eau pour réduire la fréquence de submersion des terrains de la zone industrielle de la Peyroulière (suppression des débordements pour une crue trentennale et réduction de la zone inondable pour une crue centennale).

Une 1ère tranche de travaux a été réalisée en 2001 sur les terrains où la maîtrise foncière était communale.

La 2ème tranche de travaux à réaliser était située sur des terrains privés qui ont fait l'objet d'une procédure d'expropriation. La commune d'Apt est devenue propriétaire des terrains situés dans l'emprise de la DUP.

La commune a, entretemps, transféré définitivement au Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon la maîtrise d'ouvrage des travaux (dès que la procédure de maîtrise foncière a été terminée et que les riverains eurent validé le projet). Ce transfert a concerné également la mission de maîtrise d'œuvre des travaux confiée à la DDEA de Vaucluse.

Le dossier loi sur l'eau autorisant les travaux a été prorogé à deux reprises suite aux difficultés rencontrées lors des acquisitions foncières.

2. RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent document dresse le **bilan d'exécution des travaux réalisés sur le secteur de la Zone Industrielle de la Peyroulière sur la commune d'Apt.**

Les aménagements qui ont été effectués se situent uniquement sur la rive droite sur un linéaire d'environ 450 mètres entre l'exutoire du ruisseau des Grandes Terres et l'aval du seuil de Bosque.

Les travaux ont consisté à :

- Créer un espace de débordement intermédiaire (risberme pour les crues fréquentes à rares),
- Remettre en état et sécuriser les réseaux existants,
- Protéger localement le pied de berge en blocs d'enrochement,
- Aménager les berges (traitement de la végétation existante, plantation de boutures, d'arbres et d'arbuste),
- Protéger les talus (mise en œuvre d'un géotextile en fibre de Coco).

L'aménagement de ce secteur a fait l'objet d'une **procédure adaptée**, après avis de publicité préalable et mise en concurrence conformément à l'article 28 et 40 du Code des Marchés Publics, lancée le **02 avril 2009**.

Le marché était composé d'une **tranche ferme**.

Le S.I.R.C.C. a **notifié le marché le 19 mai 2009** au groupement d'entreprises **TRIVELLA (mandataire) et LA COMPAGNIE DES FORESTIERS (co-traitant)** pour un montant initial global de **138 020,00 € HT**.

La préparation du chantier d'**un mois** a débuté le 19 mai 2009 et la décision de réception des travaux a été réalisée le 19 janvier 2010 soit environ **7 mois de chantier**.

Au cours de ces travaux, un avenant a été réalisé. Celui-ci a introduit les modifications suivantes :

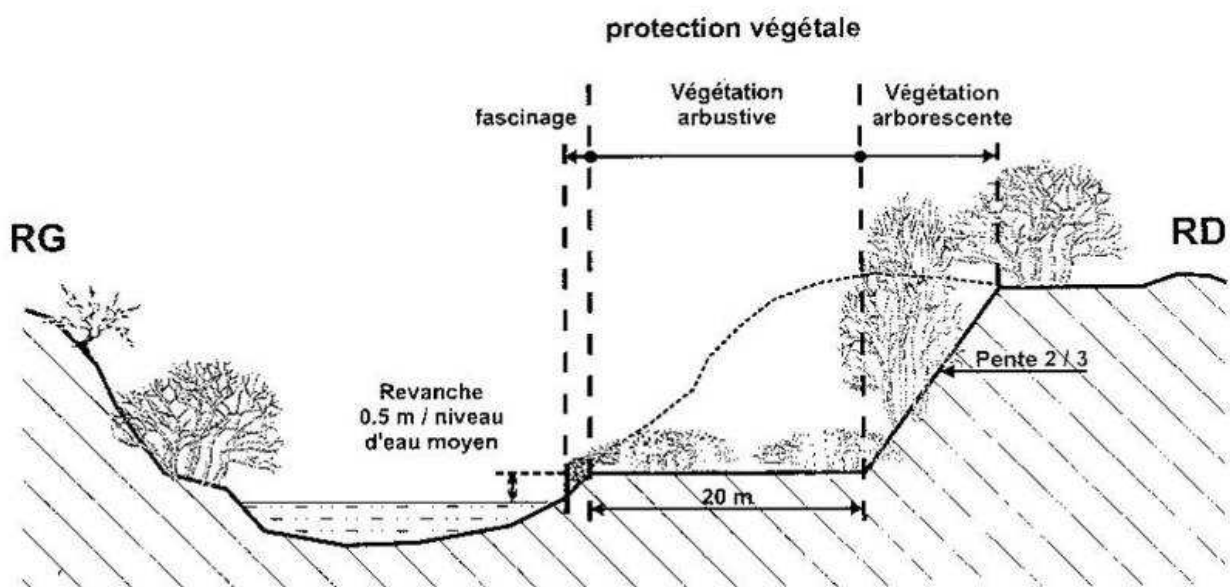
- Annulations des boutures et des fascines au droit de la risberme,
- Renfort des exutoires des eaux pluviales,
- Plantations supplémentaires sur le talus et haut de berge.

L'annulation des boutures et fascines a induit une moins-value de **- 7 160,75 € HT** et la modification des exutoires d'eaux pluviales et des plantations supplémentaires a induit une plus value de **+ 24 140,75 € HT**. Le bilan financier des prix nouveaux était donc de **+ 16 980,00 € HT**.

Le nouveau montant du marché public a été porté à **155 000,00 € HT** soit **185 380,00 € TTC**.

3. OBJECTIFS GENERAUX DES TRAVAUX

Les objectifs généraux des travaux ont été de réduire la fréquence de submersion des terrains de la zone industrielle de la Peyroulière (suppression des débordements pour une crue trentennale et réduction de la zone inondable pour une crue centennale) tout en restaurant un espace rivière dans ses fonctions écologiques et paysagères.

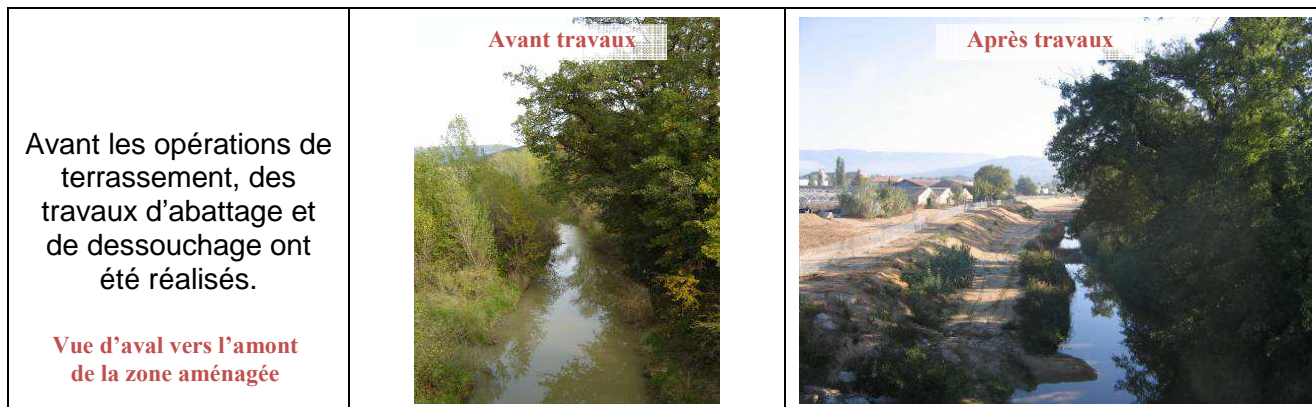


Coupe type du projet d'aménagement

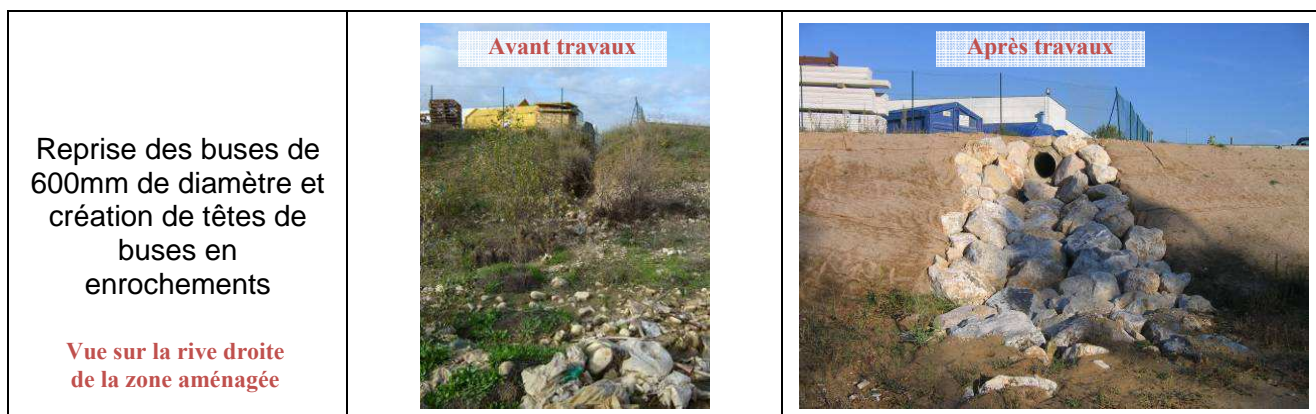
4. EXECUTIONS DES TRAVAUX

Les grandes lignes d'interventions sur le secteur de la Zone Industrielle de la Peyroulière ont été :

- Pour la phase réalisation de la risberme rive droite



- Pour la phase réalisation des aménagements des réseaux existants



- Pour la phase réalisation des aménagements paysagers du secteur

